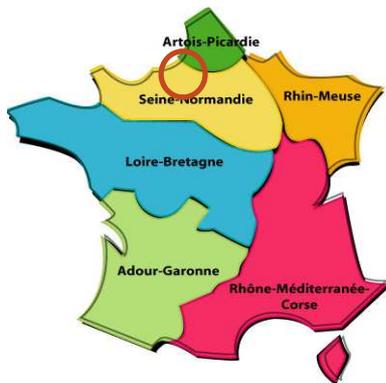


Combiner développement économique, insertion et action environnementale



Projet « Les Hauts Prés » à Val de Reuil (27)
Communauté d'agglomération Seine-Eure (CASE)



Agenda 21
Contrat d'agglomération
Région Haute-Normandie
Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)
Maraîchage et grandes cultures

Le champ captant des Hauts Prés assure l'approvisionnement en eau potable des deux tiers de la population (40 000 habitants) de la communauté d'agglomération Seine-Eure (CASE). Sur ce secteur, la CASE porte un projet global visant à préserver cette ressource stratégique avec, en parallèle, un objectif d'amélioration de la biodiversité et de la continuité écologique, de valorisation pédagogique, tout en maintenant une activité économique agricole en zone périurbaine. Les élus de la CASE ont souhaité mettre en place une agriculture sous cahier des charges environnemental sur l'ensemble du périmètre de protection rapproché (PPR) de l'aire d'alimentation des forages des Hauts Prés. Pour ce faire, la CASE a réalisé l'acquisition foncière des 110 hectares que représente ce PPR et entamé une réflexion autour de la conversion à l'agriculture biologique de ces parcelles et le développement d'une activité économique autour de circuits courts alimentaires. Ce projet s'inscrit dans la politique de développement durable de la CASE (Agenda 21, contrat d'agglomération).

✘ Actions réalisées et premiers résultats

1. Etude des potentialités de la zone en termes de maraîchage biologique par le Groupement Régionale des Agriculteurs Biologiques de Haute-Normandie

2. Acquisition des terrains localisés sur le PPR

- Terres propriétés de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Haute-Normandie qui avait porté le projet de la ville nouvelle du Val de Reuil
- Rachat des terres à l'EPF par la CASE, financé avec l'aide de l'AESN, du Conseil général de l'Eure et de fonds nationaux
- 20% des terres rachetées en 2009, une seconde tranche en 2010, le solde en 2011
- Terres louées auparavant en baux précaires à des céréaliers

3. Réorganisation parcellaire

- Réorganisation parcellaire des 110 ha pour constituer une zone maraîchère de bonne taille (30 hectares)
- Concertation avec les agriculteurs en place et redécoupage parcellaire
- Nouvelles conditions de location : baux environnementaux avec un cahier des charges incluant le passage à l'AB

3. Conversion de 70 ha en agriculture biologique

4 agriculteurs sur 6 ont décidé de rester et vont signer les nouveaux baux sur les 70 ha (27 ha en conversion depuis l'automne 2010, le reste au printemps 2012). Une exonération de la part communale de taxe foncière pour 5 ans a été également accordée sur ces terrains. Ces agriculteurs mènent une réflexion sur l'acquisition de matériel de désherbage mécanique, qui serait mis en commun au sein d'une CUMA (reprise d'une CUMA existante en cours).

4. Appel à projet pour le maraîchage

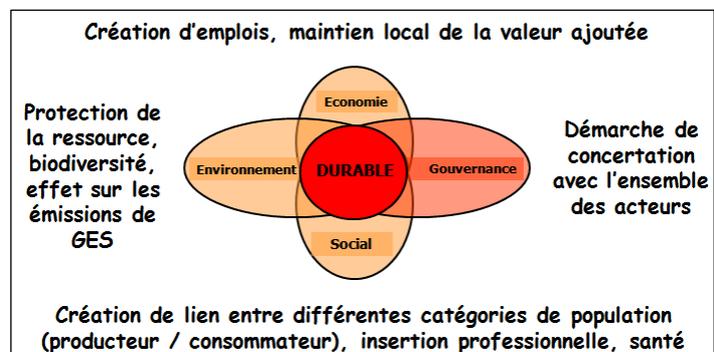
Au cours de l'hiver 2010-2011 un appel à projet pour le maraîchage a été lancé via les réseaux agricoles locaux et nationaux. Des réunions de travail, animées par le GRAB HN et la CASE, ont été mises en place dans le but d'accompagner les candidats dans l'élaboration d'un projet collectif. Des partenaires de la profession agricole (JA Conseil-Chambre d'Agriculture de l'Eure, FD CUMA 27, CER France 27) sont intervenus au cours de ces séances. Le GRAB a rédigé un avant-projet pour la poursuite et la concrétisation du projet de zone de maraîchage biologique. L'objectif est d'allier une production de légumes diversifiés à des légumes de plein champ pour favoriser une diversité de débouchés locaux (vente directe, AMAP, marchés locaux, points de livraison paniers, restauration hors domicile, magasins spécialisés...), et régionaux. Un nouvel appel à projet, plus précis, sera relancé en novembre 2011. La viabilité économique des projets d'installation sera une condition indispensable à une installation dans le cadre du projet des Hauts Prés. L'ensemble des investissements matériels propres à l'activité économique agricole sera réalisé par les porteurs de projet, à titre individuel ou sous une forme juridique permettant une mutualisation (CUMA).

✘ Difficultés rencontrées

- Collectivité profane dans le monde agricole
- Multiplicité des acteurs de la filière
- Négociations longues
- Contraintes relatives aux périmètres de protection des forages

✘ Facteurs de réussite

- Opportunité d'acquisition foncière
- Concertation - Bonnes relations avec les agriculteurs en place
- Partenaires : AESN, CG27, FNADT, CRHN, GRAB HN
- Démarche globale et cohérente sur le secteur : concertation avec l'ensemble des acteurs (agriculteurs, golf, ARD, SNCF...)
- Un projet transversal qui s'inscrit dans la politique de développement durable de la CASE



✘ Les partenaires institutionnels et financiers

Agence de l'Eau Seine Normandie, Région, Département, Etat ont affiché clairement leur volonté de soutenir ce projet.

- CASE : acquisitions foncières, bâtiment, études, viabilisation de la zone de maraîchage, animation et communication, recensement des débouchés, mise en relation des porteurs de projet avec les débouchés potentiels identifiés, acquisition et adaptation de locaux pouvant accueillir l'activité agricole par le biais d'une location.
- AESN : partenaire privilégié (acquisitions foncières, animation, prestations diverses...)
- Conseil Général, Conseil Régional

✘ La profession agricole est partie prenante de la mise en œuvre du projet agricole

Construction du projet avec les candidats à l'installation, analyse des projets par le GRAB et la cellule d'accompagnement à l'installation de la Chambre d'Agriculture, réflexion sur les débouchés potentiels en lien avec Interbio Normandie, réflexion sur le montage des structures juridiques collectives par les porteurs de projet sous l'accompagnement de professionnels qualifiés (FD CUMA, CER France) ...

✘ Perspectives à court terme

- Recensement des débouchés potentiels sur le territoire notamment par la réalisation une étude sur les cantines scolaires en vue de favoriser l'introduction de produits biologiques dans les menus à l'horizon 2013.

- Viabilisation de la zone de maraîchage (aménagement parcellaires, réseau d'irrigation, desserte électrique, bâtiment, etc.). La situation en zone verte du Plan de Prévention des Risques d'Inondation exclut toute possibilité de construction de bâtiment. Une opportunité semble se dégager pour la CASE, celle d'acquérir une usine en vente au pied de la zone d'AB pour la création du pôle. La CASE vient de lancer une étude de faisabilité relative à la création d'un pôle de développement des filières biologiques au sein du site industriel. Cette étude visera à recenser les projets qui pourraient se greffer sur ce site, et définir l'articulation juridique entre les différents acteurs et le plan d'affaires pour la gestion ultérieure du site.



- Une cellule d'animation sera chargée du suivi de la mise en œuvre du projet : coordination, respect du règlement de la zone, lien entre les acteurs, soutien technique, etc.

Pour aller + loin

Nathalie LACAZE
Communauté d'agglomération Seine-Eure
Service du cycle de l'eau
nathalie.lacaze@seine-eure.com
02.32.50.85.86



La démarche nationale multipartenariale d'accompagnement du développement de l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captage¹ -

Un projet en 4 phases :

INFORMER

des outils construits en partenariat :

un « *kit argumentaire* » (recueil de 7 fiches avec des résultats chiffrés des expériences de terrain, des exemples...),

une *plaquette* synthétique tout public (4 pages)



ACCOMPAGNER

une *grille d'analyse et de qualification des territoires* (aires d'alimentation de captage et/ou bassins versants), avec son mode d'emploi, des exemples, une liste de critères et d'indicateurs commentés, des repères bibliographiques...



FAIRE CONNAITRE

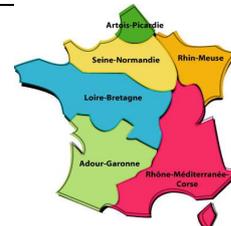
3 plaquettes « *Recueil d'outils et d'expériences* » destinées aux différents acteurs de terrain : maîtres d'ouvrage, conseillers de terrain ou animateurs de territoire, acteurs de l'eau et financeurs.



MONTREZ & DEMONSTRER

12 sites pilotes : diagnostics territoriaux et suivi des actions (via un « tableau de bord ») ; recueils de *références* en contextes variés ; analyse et diffusion des résultats.

ET à terme... : transposition des résultats avec l'appui de la recherche. Analyse, communication et valorisation des références et des résultats obtenus.



Les partenaires du projet



Retrouver ces outils sur www.fnab.org, www.agriculture.gouv.fr ou www.developpement-durable.gouv.fr

Pour en savoir plus :

Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique

Sylvain ROUMEAU

sroumeau@fnab.org

01.43.38.23.01

¹ Action soutenue et financée par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) et par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT – fonds CASDAR)